

## ARRETE MUNICIPAL n° 2023-214

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation  
sur l'ensemble des Voiries  
de Saint Jorioz  
(Hors RD 1508)**

### **Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R411.27 et R411.4,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la demande présentée par l'entreprise **Bouygues E&S Alpes Jura – Montmélian** relative à des travaux de changement de poteaux pour le compte d'Enedis.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable des chantiers courants,

## ARRETE

### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement des chantiers, la circulation pourra être **perturbée sur l'ensemble de la voirie communale (hors RD 1508) du 16/11/2023 au 22/12/2023 en fonction du planning de l'entreprise.**

La chaussée pourra être rétrécie ponctuellement.

Un pilotage, manuel ou par feux tricolores, de la circulation pourra être utilisé par intermittence pour les besoins spécifiques du chantier.

### **Article 2 :**

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

### **Article 3 :**

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

### **Article 4 :**

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la responsable du CERD de Saint-Jorioz.
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy agglomération,
- ✓ Le demandeur ([n.triaire@bouygues-es.com](mailto:n.triaire@bouygues-es.com))

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune, [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

SAINT-JORIOZ,  
Le 16/11/2023

Le Maire,  
Michel Béat

